



## 12817 - Le sens du hadith qui : « A l'exception d'une marque sur un vêtement.»

---

### question

Qu'entend - on dire par 'marque' dans le hadith ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Les ulémas ont interprété le terme marque de deux façons:

Premièrement, il s'agit d'une image décorant un tapis qu'on foule aux pieds ou sur d'autres objets comme un oreiller auquel on s'appuie, ceci est pardonné d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Ce qui est autorisé c'est son utilisation, mais pas la réalisation de la décoration.

Deuxièmement, s'il s'agit d'un dessin sur un vêtement et non une photo, il n'y a pas de mal pour le dessin sur le vêtement. Sa disposition n'est pas la même que celle de la photo. Ce qui est interdit, c'est la photo d'un être qui a une âme, être humain ou autres. Il est confirmé que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui ) était rentré chez Aïcha et a vu un tissu ayant une photo, il s'est fâché, puis l'a déchiré, et a dit que: **Les auteurs de cette photo seront châtiés le jour de la résurrection. On leur dira: faites vivre ce que vous avez créé.** Aïcha a dit: **Alors, je l'ai transformé en deux oreillers sur lesquels s'appuyait le Prophète.** Cité par an - Nassai et rapporté grâce à une chaîne authentique.

Selon Abou Hourayra (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait un rendez-vous avec Gabriel (psl) mais celui-ci a accusé un retard jusqu'à ce que le Prophète soit sorti pour l'attendre et Gabriel lui dit: **Il y'a dans la chambre un statut, une couverture ayant une photo et un chien.** Gabriel a demandé qu'on casse la tête du statut pour qu'il ait la forme d'un arbre, qu'on transforme la couverture en deux oreillers et qu'on fasse sortir le chien. Lorsque le Prophète



(bénédiction et salut soient sur lui) a fait tout cela, Gabriel est entré, Abu Hourayra a dit: **Le chien était petit et accepté dans la chambre parce que c'est Hassan et Ousseynou qui l'avaient fait venir.**